



DECLARATION LIMINAIRE CTL 11 01 2022

Madame la Présidente,

Le comité Technique Local de ce jour a pour objet la localisation précise des suppressions d'emplois dans le département.

Les représentants de la CGT constatent que la DDFIP47 passe sous silence (volontairement comme les autres DDFIP/DRFIP ?) la liquidation du statut général des fonctionnaires (lois de 1983 et 1984) par ordonnance du 5 Décembre 2021 sans même une discussion au Parlement !

Où se trouve le dialogue social avec cette déclinaison de la loi de Destruction de la Fonction Publique ? Tout n'est que mépris, insolence et irrespect des représentants syndicaux de la part des ministres de tutelle...

Impossible de penser que cela vous indiffère, madame la Présidente et mesdames et messieurs les cadres : c'est votre et notre statut qui disparaît !

Ce nouveau Code de la Fonction Publique permettra au gouvernement de modifier à sa guise les droits et garanties des fonctionnaires.

C'est l'apparition de nouvelles lignes directrices de gestion : mobilité forcée, rémunération au mérite...

Les représentants de la CGT vous présentent leurs vœux pour 2022 :

- Abrogation de cette ordonnance du 5 Décembre 2021 ainsi que de la loi du 6 Août 2019.

- Fin du gel du point d'indice car une prime de Noël ne suffit pas à rattraper la perte du pouvoir d'achat.

- Arrêt des suppressions d'emplois et remplacement des départs à la retraite

Les ministres continuent de faire la sourde oreille...

Au mépris des organisations syndicales se rajoute l'arrogance envers les élus et les agents concernés par les restructurations liées au NRP.

Suspendre sa mise en place, d'autant plus pendant cette pandémie, est nécessaire.

Pour exemple, il suffit de voir les premières conséquences notamment à la trésorerie hospitalière d'Agen. Pour mémoire, la section CGT avait déjà interpellé et averti votre prédécesseur, lors d'un CTL, sur les risques encourus par ce site à force de transferts forcés (et d'empilement des budgets), plus ou moins bien préparés, sans les moyens correspondants.

Ce n'est donc malheureusement pas une surprise pour nous que de constater que TOUS les agents du site sont au bout du rouleau ! Quant aux solutions, elles ne passent pas par la mise en difficulté « d'office » des agents arrivants dans le service alors qu'ils n'ont pas demandé à y venir...

Pour en revenir à l'ordre du jour ce sont une nouvelle fois 1 500 emplois rayés des effectifs en 2022. Le recrutement de quelques 1 000 emplois de contractuels, précaires et rémunérés a minima donc peu attractifs, contribue à accroître le sous-effectif actuel.

Dans le 47, c'est encore quatre suppressions d'emplois qui se rajoutent à près de 160 en dix ans :

- suppression du paiement en numéraire à Villeneuve sur Lot donc une mission de moins à la DGFIP

- correctif départemental environnemental au SGC d'Agen. Le secteur public local des Finances Publiques s'associe de plus en plus avec les services communaux. Ainsi, un « avenir » est ouvert pour la création d'une Agence Comptable (rejetée par les collectivités il y a 2 ans) dans un terme qui reste à définir ...

- moins de charges au SIE Agen car prévision d'un service d'appui à venir dans le 47

- transfert d'emplois cadres A : - 1 A au SIE Marmande et -1 A à la Trésorerie de Marmande : les départs à la retraite prévus en 2022 sur ces 2 services ne seront pas remplacés. A priori, ces transferts se justifieraient pour permettre la création de 2 postes de CDL (conseiller aux décideurs locaux) consécutifs à la suppression des trésoreries municipales de Fumel et de Monflanquin.

Pour ce qui concerne le SIE de Marmande, ce transfert augure bien mal de la suite avec la création à venir du SIE départemental et la transformation en antenne du service ...

- un cadre A+ enlevé d'un service de contrôle : laisser croire que le développement de l'intelligence artificielle justifie la suppression de moyens humains dans le contrôle de la fraude fiscale est une ineptie absolue quand on en connaît la matière. Il suffit de voir les affaires PANDORA et PANAMA PAPERS pour comprendre que la main est laissée aux affairistes de tous bords, au détriment de l'efficacité de nos services.

Les représentants de la CGT continuent d'être les porte-paroles des agents dans leurs revendications et pour le maintien des garanties collectives.

Un autre sujet préoccupe particulièrement les agents : ceux faisant partie du périmètre du SIP Départemental. En effet, les représentants de la CGT s'associent à la demande du syndicat Solidaires afin de réunir en urgence un CHS CT concernant les conditions de travail de tous les agents en attente de leurs missions respectives. Deux groupes de travail n'ayant pas suffi à répondre à toutes leurs interrogations et les tâches à accomplir deviennent urgentes dans tous les services du nouveau SIP.

Instaurer un dialogue social suppose des échanges constructifs afin de mettre en place un projet commun à partir des besoins réels de la population et des revendications des agents.

Cette définition ne remplit pas les conditions de ce CTL pour que les représentants de la CGT y participent.